

REGLEMENT INTERIEUR

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES:

Le mercredi matin, chaque accueil périscolaire sera ouvert de 7h30 à 8h50

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

CHANTÉRAC : de 7h30 à 8h50 et de 16h15 à 18h30

ST AQUILIN : de 7h30 à 8h50 et de 16h15 à 18h30

ST GERMAIN : de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Tarif :

- Il comprend l'accueil de l'enfant et le goûter.
- Il s'élève à **0.80€** par tranche horaire
- Tranches horaires : de 7h30 à 8h00 – de 8h00 à 8h50
de 16h15 à 17h30 – de 17h30 à 18h30

LÉGUILLAC: les lundi, mardi, jeudi et vendredi de **7h00 à 8h50** et de **16h45 à 19h00**

Les mercredi : de **7h00 à 8h50** le matin et de **11h45 à 12h30**.

Tarif : au forfait mensuel ou tarif pour présence exceptionnelle

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

- **CHANTÉRAC** : les mercredi **de 12h à 19h**
- Les vacances scolaires. **de 7h30 à 19h**

TARIFS :

- Ils varient de 8 à 14 Euros la journée complète en fonction du seuil d'imposition et du nombre de parts.
- Ils sont modulables à la demi-journée, avec ou sans repas ;
- Ils sont dégressifs dès le deuxième enfant ;

INSCRIPTION ET RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES:

Les dossiers d'inscription sont à retirer au centre, sur les sites internet, ou auprès des animateurs des accueils périscolaires, et sont à remettre aux animateurs.

vacances scolaires réservations à la journée ou demi journée , avec ou sans repas ;
mercredi une seule réservation possible : après-midi avec repas

par téléphone, par mail ou à l'aide de la feuille de réservation jointe au programme et distribuée dans les écoles, ou disponible sur les sites internet du centre et de la communauté de communes.

PAIEMENT:

- Afin de faciliter les règlements, il sera procédé à l'émission de facture par le Trésor Public.
- Le paiement se fait directement auprès du Trésor Public de St Astier
- En aucun cas il ne sera à régler auprès des animateurs ou des Mairies.

J'ai lu et j'accepte les conditions d'inscription et le règlement intérieur.

Signature :



Réservé à l'administration
NOM
PRENOM

2014 - 2015

ALSH LES LUCIOLES CHANTERAC



**Accueil multi sites de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE**

Chantérac 09 62 53 50 32

St Aquilin 05 53 54 17 00

St Germain du Salembre 06 30 83 86 69

Léguillac 05 53 54 61 85.

Courriel : Clsh.ccvvs@orange.fr

NOM :Prénom :

.Né(e) le : Age :..... ClasseÉcole de :.....

Fréquenté l'accueil périscolaire de : St Germain

St Aquilin

Chantérac

Léguillac

Père ou tuteur:

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone Fixe :.....

Mobile :

E mail :.....

Profession ;

Employeur :

Adresse :

Tel :

Mère ou tutrice:

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone Fixe :.....

Mobile :

E mail :.....

Profession :

Employeur :

Adresse :.....

Tel :.....

VACCINATIONS :

Vaccins obligatoires	Date des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie		Hépatite B	
Tétanos		Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite		Coqueluche	
Ou DT Polio Ou Tetracoq		BCG	

ALLERGIES :Votre enfant présente-t-il des allergies :

- Asthme
- Médicamenteuse
- Alimentaire
- Autres

Préciser la cause et la conduite à tenir :

ACCIDENT : En cas d'accident grave survenant à mon enfant, j'autorise le personnel de l'accueil périscolaire à prendre pour moi les mesures nécessaires (appel du médecin, transfert à l'hôpital).

SANTE : Nom du médecin traitant : tél. :
Port de lunettes : oui non
Votre enfant présente-t-il une contre indication pour certaines activités ? :

URGENCES : (personnes à prévenir autre que les parents)

NOM Prénom..... n° tél. :
NOM Prénom..... n° tél. :

N° ALLOCATAIRE CAF OU MSA : **(Fournir un justificatif)**

ASSURANCE : **OBLIGATOIRE** : responsabilité civile et individuelle accident
NOM COMPAGNIE:..... **(Fournir attestation)**

DEPART : (personnes autorisées à prendre mon enfant)

NOM Prénom..... n° tél. :
NOM..... Prénom : n° tel
NOM Prénom..... n° tél. :
NOM..... Prénom : n° tel

DROIT A L'IMAGE

J'autorise la prise ainsi que la publication de la photo de mon enfant : OUI NON
→ J'ai vu et pris connaissance du règlement intérieur (conditions d'inscription, de paiement...)
→ Je déclare les accepter. A le/...../.....

Signature :

N B : aucun médicament ne peut être donné sans ordonnance

Rappel des documents à fournir pour tous:

- Photocopie d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident
- Justificatif couverture sociale (CAF ou MSA ou autre)
- Copie des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant

En plus, pour inscription les mercredis et/ou les vacances scolaires :

- Copie de l'avis d'imposition 2013